



Martigues, le 8 avril 2025

Communiqué

Suite à l'interpellation par courrier de Notre Syndicat CGT demandant de s'opposer à la baisse des 10% de rémunération pendant les 3 premiers mois d'arrêt maladie, et de maintenir les 100% de rémunération, le Maire ainsi que les élus de la Majorité ont mis au vote jeudi 3 avril 2025 au Conseil Municipal le maintien des 100% de la rémunération pendant les 3 premiers mois d'arrêt maladie.

Cette délibération a été adoptée.

Nous tenons à préciser que M. Di Maria a voté Contre cette délibération jugeant qu'il y aurait moins d'arrêt maladie s'il y avait cette baisse des 10% comme prévoit le décret.

Et même si le préfet retoque cette délibération, nous félicitons cette prise de position claire.

Bien évidemment, il faut continuer et nous continuerons la lutte contre les politiques d'austérité qui massacrent nos services publics et faire notre possible pour exiger l'abrogation de toutes les mesures anti-sociales prises à l'encontre des agents.

Mais en attendant de gagner cette lutte et si le préfet ne retoque pas la délibération, les agents auront le maintien des 100% de la rémunération.

Le syndicat CGT des Territoriaux de Martigues